

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, le premier DÉCEMBRE à 20h30, les membres du Conseil Municipal de MAUVIÈRES, réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VIOLET Michel**, Maire.

Présents : MM. AUBIER Richard - BRANJARD Florian - CAILLÈRE Alain - D'OUINCE Olivier - LEMELIN Rémi. Mesdames BAILLARGEAT Raymonde - BATIER Laura - PICAUD Gaëlle et RAOUI Christelle.

Absent : M. LÉONARD Gilles.

Secrétaire de séance : Mr Rémi LEMELIN.

Date de convocation : 24.11.2016

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 10

Objet : Remplacement de 7 blocs BAES (Bloc Autonome Eclairage de Secours) défectueux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remplacement de 7 blocs BAES défectueux :

- 3 au Restaurant « Au Val d'Anglin »,
- 2 à la Salle des fêtes,
- 2 à la Mairie.

Il leur soumet les devis correspondants.

Après en avoir délibéré, les élus présents, à l'unanimité :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à accepter le devis du 22.12.2016 de Mr Thierry COUTANT, d'un montant de 608, 00 € HT, 729, 60 € TTC.

Objet : Remplacement du caisson de ventilation dans la cuisine de la salle des fêtes.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la ventilation, dans la cuisine de la salle des fêtes, ne s'effectue plus. Après passage d'un électricien, il s'avère que le caisson de ventilation est mort et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Oùï l'exposé de Mr le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de MAUVIÈRES, à l'unanimité des membres présents AUTORISE :

- le remplacement du caisson de ventilation dans la cuisine de la salle des fêtes,
- Mr le Maire à accepter le devis n°160288 de l'EURL CEDRIC VIOLET, d'un montant de 354.14 € HT, 424.97 € TTC.

Objet : Travaux de toiture sur l'EGLISE et sur la SACRISTIE – Ravalement des façades et des contreforts – SARL DUVAL Martial.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, la toiture de l'église ayant perdu plusieurs tuiles en cours d'année, un examen de la couverture a révélé la nécessité d'engager des travaux sur ce bâtiment et sur le toit de la sacristie. D'autre part, les contreforts nécessiteraient un entretien et les façades un ravalement. Il leur rappelle qu'une consultation a été lancée pour ce projet, suivant la procédure de marché public adapté (MAPA).

Il leur indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 novembre 2016, afin d'examiner les devis fournis par trois entreprises sollicitées et les informe de leur choix. Il leur demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les élus présents, à l'unanimité :

- ACCEPTENT ces travaux de réfection de la toiture de l'église et de la sacristie, ainsi que de ravalement des façades et des contreforts,
- RETIENNENT l'offre de la SARL DUVAL Martial, sise ZA La Croix de l'Auberté, 36370 BELABRE, d'un montant de 38 589, 75 € HT pour les toitures, 38 770, 00 HT pour les façades et 19 944, 00 € HT pour les contreforts,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à conclure avec la SARL DUVAL Martial le marché public à procédure adaptée et à signer toutes les pièces s'y rapportant.